Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 027-212700108-20261022-27010AME292026-DE

DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
COMMUNE D'AMÉCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 09 JUIN 2026

Délibération n° 29/2026

Date de convocation
09/10/2026

Date d'affichage
09/10/2026

Membres en exercice
11

Le vingt-deux octobre à 18h

L'an deux mil vingt six

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Jérôme VREL, Maire,

Etaient présents :

BÉAL Alain,
CARRARA Karine,
CARRARA Xavier,
MAILLE Linda,
TRÉHIN Martial,
VAQUIN Fabrice
VREL Jérôme,

Quorum : 6
Présent(s) : 7
Absent(s) : 4
Pouvoir(s) : 0
Votant(s) : 7

Absents Excusés:

BODESCOT Laetitia,
CRIGNON Mathieu,
FEYRET Nicole,

Absents :

HOUSSELIN Virginie,

Secrétaire de séance:

Alain BÉAL

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 027-212700108-20261022-27010AME292026-DE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 09 JUIN 2026

Considérant l'absence d'observation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de séance du 09 juin 2026,

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 29/2026

Pour copie certifiée conforme

Jérôme VREL
Maire

MAIRIE D'AMECOURT (EURE)

Alain BÉAL
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 027-212700108-20261022-27010AM302026-DE

DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
COMMUNE D'AMÉCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CCVN – PACTE DE GOUVERNANCE 2026-2032

Délibération n° 30/2026

Date de convocation
09/10/2026

Date d'affichage
09/10/2026

Membres en exercice
11

Le vingt-deux octobre à 18h

L'an deux mil vingt six

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Jérôme VREL, Maire,

Etaient présents :

BÉAL Alain,
BODESCOT Laetitia,
CARRARA Karine,
CARRARA Xavier,
CRIGNON Mathieu,
FEYRET Nicole,
MAILLE Linda,
TRÉHIN Martial,
VAQUIN Fabrice
VREL Jérôme,

Absents Excusés:

Absents :

HOUSSELIN Virginie,

Secrétaire de séance:

Alain BÉAL

Quorum : 6
Présent(s) : 10
Absent(s) : 1
Pouvoir(s) : 0
Votant(s) : 10

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 027-212700108-20261022-27010AM302026-DE

CCVN - PACTE DE GOUVERNANCE 2026-2032

Vu la Loi n°2019-1461 du 27/12/2019 codifié à l'article L. 5122-11-2 du CGCT ;

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 18 juin 2026 ;

Vu l'avis de la Conférence des Maires du 24 juin 2026 ;

Vu la délibération n°2026073 du Conseil communautaire en date du 08 juillet 2026 validant le pacte de gouvernance communautaire 2026-2032 de la communauté de communes du Vexin Normand, synthétisé par des principes et 7 valeurs fortes :

- La Solidarité
- L'Équité
- La Subsidiarité
- La Proximité
- Le Développement durable
- L'Égalité homme-femme en matière de gouvernance politique
- La mutualisation entre la Communauté de communes et des 39 communes membres voire syndicats intercommunaux (SIVoS, Syndicats mixtes, ...) ou organismes satellitaires (GAL portant le programme LEADER)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE le pacte de Gouvernance 2026-2032, ainsi présenté,

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 30/2026

Pour copie certifiée conforme

Jérôme VREL
Maire

MAIRIE D'AMECOURT (EURE)

Alain BÉAL
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 027-212700108-20261022-27010AM312026-DE

DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
COMMUNE D'AMÉCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SUBVENTION AU COMITÉ DES FÊTES D'AMÉCOURT

Délibération n° 31/2026

Date de convocation
09/10/2026

Date d'affichage
09/10/2026

Membres en exercice
11

Le vingt-deux octobre à 18h

L'an deux mil vingt six

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Jérôme VREL, Maire,

Etaient présents :

BÉAL Alain,
BODESCOT Laetitia,
CARRARA Karine,
CARRARA Xavier,
CRIGNON Mathieu,
FEYRET Nicole,
MAILLE Linda,
TRÉHIN Martial,
VAQUIN Fabrice
VREL Jérôme,

Absents Excusés:

Absents :

HOUSSELIN Virginie,

Secrétaire de séance:

Alain BÉAL

Quorum : 6
Présent(s) : 10
Absent(s) : 1
Pouvoir(s) : 0
Votant(s) : 10

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 027-212700108-20261022-27010AM312026-DE

SUBVENTION AU COMITÉ DES FÊTES D'AMÉCOURT

Considérant la reprise des activités de l'association qui nécessite un fonds de roulement initial pour faire face aux premiers frais d'équipement, d'assurance, d'organisation et de fonctionnement ;

Vu la proposition de M. le Maire d'accorder une subvention exceptionnelle de démarrage d'un montant de 1 500,00 € (mille cinq cents euros) en faveur de l'association réactivée ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de démarrage de 1 500,00 € au profit du Comité des Fêtes d'Amécourt,

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'exercice en cours, à l'article 65748,

PRECISE que cette subvention sera versée sous réserve de la signature du contrat d'engagement républicain de ladite association,

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 31/2026

Pour copie certifiée conforme

Jérôme VREL
Maire

MAIRIE D'AMÉCOURT (EURE)

Alain BÉAL
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 027-212700108-20261022-27010AM032A026-DE

DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
COMMUNE D'AMÉCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DECISION MODIFICATIVE 1

Délibération n° 32a/2026

Date de convocation
09/10/2026

Date d'affichage
09/10/2026

Membres en exercice
11

Le vingt-deux octobre à 18h

L'an deux mil vingt six

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Jérôme VREL, Maire,

Etaient présents :

BÉAL Alain,
BODESCOT Laetitia,
CARRARA Karine,
CARRARA Xavier,
CRIGNON Mathieu,
FEYRET Nicole,
MAILLE Linda,
TRÉHIN Martial,
VAQUIN Fabrice
VREL Jérôme,

Absents Excusés:

Absents :

HOUSSELIN Virginie,

Secrétaire de séance:

Alain BÉAL

Quorum : 6
Présent(s) : 10
Absent(s) : 1
Pouvoir(s) : 0
Votant(s) : 10

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 027-212700108-20261022-27010AM032A026-DE

DÉCISION MODIFICATIVE 1

Vu la délibération 31/2026, octroyant une subvention au Comité des fêtes d'Amécourt ;

Considérant que cette subvention n'était initialement pas prévue au budget primitif ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder au virement de crédits suivant, sur le budget de l'exercice 2026 :

CRÉDIT A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
65	65748	Subvention de fonctionnement - Autres personnes de droit privé	1 500,00
		Total	1 500.00

CRÉDIT A RÉDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	61558	Autres biens mobiliers	1 500,00
		Total	1 500.00

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 32a/2026

Pour copie certifiée conforme

Jérôme VREL
Maire

MAIRIE D'AMECOURT (EURE)

Alain BÉAL
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 027-212700108-20261022-27010AM32B2026-DE

DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
COMMUNE D'AMÉCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DECISION MODIFICATIVE 2-3

Délibération n° 32b/2026

Date de convocation
09/10/2026

Date d'affichage
09/10/2026

Membres en exercice
11

Le vingt-deux octobre à 18h

L'an deux mil vingt six

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Jérôme VREL, Maire,

Etaient présents :

BÉAL Alain,
BODESCOT Laetitia,
CARRARA Karine,
CARRARA Xavier,
CRIGNON Mathieu,
FEYRET Nicole,
MAILLE Linda,
TRÉHIN Martial,
VAQUIN Fabrice
VREL Jérôme,

Absents Excusés:

Absents :

HOUSSELIN Virginie,

Secrétaire de séance:

Alain BÉAL

Quorum : 6
Présent(s) : 10
Absent(s) : 1
Pouvoir(s) : 0
Votant(s) : 10

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 027-212700108-20261022-27010AM32B2026-DE

DÉCISION MODIFICATIVE 2 - 3

Considérant que les frais d'études comptabilisés au compte 2031 doivent être amortis lorsqu'ils ne sont pas suivis de réalisations ;

Considérant les crédits inscrits au 2031 depuis 2020, et non réalisés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder au virement de crédits suivant, sur le budget de l'exercice 2026 :

CRÉDIT A OUVRIR

Chapitre	Article		Nature	Montant
042	6811	DF	Dot. amort. immos incorporelles	420.00
040	28031	RI	Amortissements frais d'étude	420.00
			Total	840.00

CRÉDIT A RÉDUIRE

Chapitre	Article		Nature	Montant
011	61558	DF	Autres biens mobiliers	420,00
13	1335	RI	Amendes de police	420.00
			Total	840.00

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 32b/2026

Pour copie certifiée conforme

Jérôme VREL
Maire

MAIRIE D'AMECOURT (EURE)

Alain BÉAL
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 027-212700108-20261022-27010AM33A2026-DE

DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
COMMUNE D'AMÉCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

URBANISME - INSTAURATION DU PERMIS DE DÉMOLIR

Délibération n° 33a/2026

Date de convocation
09/10/2026

Date d'affichage
09/10/2026

Membres en exercice
11

Le vingt-deux octobre à 18h

L'an deux mil vingt six

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Jérôme VREL, Maire,

Etaient présents :

BÉAL Alain,
BODESCOT Laetitia,
CARRARA Karine,
CARRARA Xavier,
CRIGNON Mathieu,
FEYRET Nicole,
MAILLE Linda,
TRÉHIN Martial,
VAQUIN Fabrice
VREL Jérôme,

Absents Excusés:

Absents :

HOUSSELIN Virginie,

Secrétaire de séance:

Alain BÉAL

Quorum : 6
Présent(s) : 10
Absent(s) : 1
Pouvoir(s) : 0
Votant(s) : 10

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 027-212700108-20261022-27010AM33A2026-DE

URBANISME - INSTAURATION DU PERMIS DE DÉMOLIR

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 421-3, R. 421-27 et R. 421-28;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 09/04/2008 et modifié le 18/06/2021;

Considérant qu'en application de l'article L. 421-3 du Code de l'urbanisme, le conseil municipal peut décider d'instituer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal ou sur au moins un secteur délimité de ce territoire ;

Considérant la volonté de la commune de préserver le patrimoine bâti local, de protéger la qualité du paysage urbain et rural, et d'éviter la démolition de constructions présentant un intérêt architectural, historique ou paysager sans contrôle préalable de la collectivité ;

Considérant que cette mesure permettra de vérifier l'opportunité de la démolition des ouvrages concernés au regard des enjeux de mise en valeur et de réhabilitation du cadre de vie ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

INSTITUE le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal, pour tous les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction,

PRÉCISE que cette mesure ne s'applique pas aux démolitions bénéficiant d'une dispense légale de plein droit en application de l'article R. 421-29 du Code de l'urbanisme et qu'elle entre en vigueur à compter de l'accomplissement des mesures de publicité de la présente délibération,

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 33a/2026

Pour copie certifiée conforme

Jérôme VREL
Maire

MAIRIE D'AMECOURT (EURE)

Alain BÉAL
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 027-212700108-20261022-27010AM33B2026-DE

DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
COMMUNE D'AMÉCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

URBANISME - INSTAURATION DE LA DÉCLARATION PRÉALABLE DE DIVISION

Délibération n° 33b/2026

Date de convocation
09/10/2026

Date d'affichage
09/10/2026

Membres en exercice
11

Le vingt-deux octobre à 18h

L'an deux mil vingt six

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Jérôme VREL, Maire,

Etaient présents :

BÉAL Alain,
BODESCOT Laetitia,
CARRARA Karine,
CARRARA Xavier,
CRIGNON Mathieu,
FEYRET Nicole,
MAILLE Linda,
TRÉHIN Martial,
VAQUIN Fabrice
VREL Jérôme,

Absents Excusés:

Absents :

HOUSSELIN Virginie,

Secrétaire de séance:

Alain BÉAL

Quorum : 6
Présent(s) : 10
Absent(s) : 1
Pouvoir(s) : 0
Votant(s) : 10

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 027-212700108-20261022-27010AM33B2026-DE

URBANISME - INSTAURATION DE LA DÉCLARATION PRÉALABLE DE DIVISION

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 111-24, L. 111-25 et R. 111-52 à R. 111-54 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 09/04/2008 et modifié le 18/06/2021 ;

Considérant qu'aux termes de l'article L. 111-24 du Code de l'urbanisme, le conseil municipal peut, par délibération motivée, décider de soumettre à déclaration préalable les divisions foncières qui ne sont pas soumises à permis d'aménager, lorsqu'elles sont situées dans des zones à protéger en raison de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels ;

Considérant la nécessité de maîtriser l'urbanisation et de préserver le caractère paysager, environnemental et architectural du territoire communal, toutes zones confondues ;

Considérant que l'instauration de ce contrôle préalable permettra à la commune de vérifier que les divisions projetées ne portent pas atteinte aux espaces protégés et ne compromettent pas la mise en œuvre du projet d'aménagement communal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

INSTITUER sur l'ensemble du territoire communal, la déclaration préalable pour toute division foncière non soumise à permis d'aménager, conformément aux dispositions de l'article L. 111-24 du Code de l'urbanisme,

PRÉCISE que cette mesure entre en vigueur à compter de l'accomplissement des mesures de publicité de la présente délibération,

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 33b/2026

Pour copie certifiée conforme

Jérôme VREL
Maire

MAIRIE D'AMECOURT (EURE)

Alain BÉAL
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 027-212700108-20261022-27010AM342026-DE

DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
COMMUNE D'AMÉCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RODPC
REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Délibération n° 34/2026

Date de convocation
09/10/2026

Date d'affichage
09/10/2026

Membres en exercice
11

Le vingt-deux octobre à 18h

L'an deux mil vingt six

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Jérôme VREL, Maire,

Etaient présents :

BÉAL Alain,
BODESCOT Laetitia,
CARRARA Karine,
CARRARA Xavier,
CRIGNON Mathieu,
FEYRET Nicole,
MAILLE Linda,
TRÉHIN Martial,
VAQUIN Fabrice
VREL Jérôme,

Absents Excusés:

Absents :

HOUSSELIN Virginie,

Secrétaire de séance:

Alain BÉAL

Quorum : 6
Présent(s) : 10
Absent(s) : 1
Pouvoir(s) : 0
Votant(s) : 10

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 027-212700108-20261022-27010AM342026-DE

RODPC
REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L 2125-1 et suivants relatifs aux autorisations d'occupation du domaine public ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal ;

Considérant que les tarifs des redevances des droits d'occupation du domaine public déterminés annuellement ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 : Redevance d'occupation du domaine public

À compter du 1er janvier 2027 toute occupation du domaine public communal fera l'objet du paiement d'une redevance :

Désignation de l'occupation	Modalité de calcul	Tarif
- Forfait gestion de la demande	Par arrêté	5€
- Forfait accès électricité « usage domestique »	Par jour	5€
- Dépôt de matériaux - Echafaudage	Par mètre carré d'emprise au sol et par jour	1€
- Benne, nacelle, grue, engin de chantier (y compris neutralisation de place de stationnement pour bennes) - Neutralisation des places de stationnement pour entrée-sortie de chantiers ou livraison de chantier	Par jour	5€

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 027-212700108-20261022-27010AM342026-DE

- Neutralisation de la voie pour chantiers ou livraison de chantier	Par jour	5€
- Forains / Cirque (place de la Mairie uniquement – eau + électricité comprises)	Par jour	15€
- Activité commerçante neutralisant des places de stationnement	Par année civile x le nombre d'emplacement de 4 mètres carrés d'emprise au sol octroyé	20€
- Véhicule de vente régulier (food truck)	Par année civile	15€

L'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public est délivrée gratuitement aux :

- associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

- Commerçants ambulants de restauration (ex : camions de vente, food truck,...) et forains, à l'occasion des animations et festivités organisées par la municipalité

Article 4 : Modalités de perception

Le paiement de la redevance sera facturé mensuellement, et payable à réception du titre de recettes au SGC des Andelys

Article 5 : Autorisation préalable

Toute occupation devra faire l'objet d'une demande écrite (cerfa 14023*01) adressée à la mairie, accompagnée des pièces justificatives demandées

Article 6 : Sanctions et infractions

- Redevance additionnelle en cas de non-respect de l'autorisation délivrée /jour après mise en demeure 100€

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 027-212700108-20261022-27010AM342026-DE

- Taxation d'office pour occupation du domaine public non autorisée/ jour après mise en demeure de retrait 100€

- Taxation d'office pour absence de déclaration d'occupation du domaine public (en supplément du tarif d'occupation du domaine public) / jour après mise en demeure de régularisation 100€

Article 7 : Application et publicité

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et publiée conformément aux dispositions en vigueur.

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 34/2026

Pour copie certifiée conforme

Jérôme VREL
Maire

MAIRIE D'AMFREVILLE (EURE)

Alain BÉAL
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 027-212700108-20261022-27010AM352026-DE

DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
COMMUNE D'AMÉCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RESTRUCTURATION CENTRE BOURG - POINT A DATE
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FNADT

Délibération n° 35/2026

Date de convocation
09/10/2026

Date d'affichage
09/10/2026

Membres en exercice
11

Le vingt-deux octobre à 18h

L'an deux mil vingt six

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Jérôme VREL, Maire,

Etaient présents :

BÉAL Alain,
BODESCOT Laetitia,
CARRARA Karine,
CARRARA Xavier,
CRIGNON Mathieu,
FEYRET Nicole,
MAILLE Linda,
TRÉHIN Martial,
VAQUIN Fabrice
VREL Jérôme,

Absents Excusés:

Absents :

HOUSSELIN Virginie,

Secrétaire de séance:

Alain BÉAL

Quorum : 6
Présent(s) : 10
Absent(s) : 1
Pouvoir(s) : 0
Votant(s) : 10

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 027-212700108-20261022-27010AM352026-DE

RESTRUCTURATION CENTRE BOURG - POINT A DATE
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FNADT

Vu le projet de restructuration du centre bourg inscrit au contrat de territoire 2023-2027 de la Communauté de Communes du Vexin Normand ;

Considérant ce projet au coût prévisionnel global actualisé de 795 000€ ht ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE une aide financière à hauteur maximale, au titre du FNADT,

AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'obtention de ladite subvention,

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 35/2026

Pour copie certifiée conforme

Jérôme VREL
Maire

MAIRIE D'AMECOURT (EURE)

Alain BÉAL
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 027-212700108-20261022-27010AM36A2026-DE

DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
COMMUNE D'AMÉCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VIDEOPROTECTION – RETRAIT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR SUITE ABANDON PROJET MUTUALISATION AVEC LA COMMUNE DE SANCOURT

Délibération n° 36a/2026

Date de convocation
09/10/2026

Date d'affichage
09/10/2026

Membres en exercice
11

Le vingt-deux octobre à 18h

L'an deux mil vingt six

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Jérôme VREL, Maire,

Etaient présents :

BÉAL Alain,
BODESCOT Laetitia,
CARRARA Karine,
CARRARA Xavier,
CRIGNON Mathieu,
FEYRET Nicole,
MAILLE Linda,
TRÉHIN Martial,
VAQUIN Fabrice
VREL Jérôme,

Absents Excusés:

Absents :

HOUSSELIN Virginie,

Secrétaire de séance:

Alain BÉAL

Quorum : 6
Présent(s) : 10
Absent(s) : 1
Pouvoir(s) : 0
Votant(s) : 10

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 027-212700108-20261022-27010AM36A2026-DE

VIDEOPROTECTION – RETRAIT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR SUITE ABANDON PROJET MUTUALISATION AVEC LA COMMUNE DE SANCOURT

Vu la demande de subvention déposée au titre de la DETR en janvier 2025 dans le cadre d'une mutualisation de collecte des données du système de vidéoprotection avec la commune partenaire de Sancourt ;

Considérant que la commune de Sancourt a pris la décision de ne pas poursuivre la démarche conjointe de mutualisation, compte tenu du délai d'attente particulièrement longs et au retard accumulé dans la concrétisation des travaux de vidéoprotection ;

Considérant que la Commune d'Amécourt maintient sa volonté de réaliser l'équipement en vidéoprotection sur son propre territoire communal, mais que le projet sera porté de manière autonome et sans mutualisation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE l'annulation de la demande de subvention au titre de la DETR – Dossier 28066267 - déposée pour le projet de mutualisation de collecte de vidéoprotection avec la commune de Sancourt,

CONFIRME l'intention de la Commune d'Amécourt de réaliser le projet d'installation de vidéoprotection de manière autonome et à l'échelle communale,

MANDATE M. le Maire d'informer Monsieur le Préfet de l'Eure de l'abandon du dossier de demande d'aide financière n°28066267,

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 36a/2026

Pour copie certifiée conforme

Jérôme VREL
Maire

MAIRIE D'AMECOURT (EURE)

Alain BÉAL
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 027-212700108-20261022-27010AM36B2026-DE

DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
COMMUNE D'AMÉCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VIDEOPROTECTION – LANCEMENT DU PROJET

Délibération n° 36b/2026

Date de convocation
09/10/2026

Date d'affichage
09/10/2026

Membres en exercice
11

Le vingt-deux octobre à 18h

L'an deux mil vingt six

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Jérôme VREL, Maire,

Etaient présents :

BÉAL Alain,
BODESCOT Laetitia,
CARRARA Karine,
CARRARA Xavier,
CRIGNON Mathieu,
FEYRET Nicole,
MAILLE Linda,
TRÉHIN Martial,
VAQUIN Fabrice
VREL Jérôme,

Absents Excusés:

Absents :

HOUSSELIN Virginie,

Secrétaire de séance:

Alain BÉAL

Quorum : 6
Présent(s) : 10
Absent(s) : 1
Pouvoir(s) : 0
Votant(s) : 10

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 027-212700108-20261022-27010AM36B2026-DE

VIDEOPROTECTION - LANCEMENT DU PROJET

Vu la délibération 36a/2026 portant acte de l'annulation du projet de mutualisation de la collecte des données de vidéoprotection ;

Vu l'arrêté D3 BPA 24 00027 autorisant le système de vidéoprotection ;

Vu l'arrêté DCL/BCBDE/2024/535 retenant le projet au titre de la DETR ;

Vu l'arrêté DCL/BCBDE/2026/311 prorogeant le délai d'exécution de l'attribution d'une subvention au titre de la DETR ;

Considérant l'actualisation des devis reçus (et leurs contrats de maintenance respectifs) :

- D2L 31 435.00€ ht
- BRUNEAU PROTECTION 27 699.32€ ht

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE le devis BRUNEAU PROTECTION pour 27 699.32€ ht et le contrat de maintenance afférent,

DONNE tout pouvoir au maire pour signer ledit devis ainsi que toutes pièces administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente décision,

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 36b/2026

Pour copie certifiée conforme

Jérôme VREL
Maire

MAIRIE D'AMÉCOURT (EURE)

Alain BÉAL
Secrétaire de séance